

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2025-11-132

27 novembre 2025

Approbation du budget rectificatif de France compétences pour l'année 2025

Le Conseil d'administration de France compétences,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6123-11, L.6123-6 à L.6123-8, R. 6123-6 à R. 6123-13, R. 6123-15 à R.6123-19 et R. 6123-25 à R. 6123-28,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'ordonnance n°2021-797 du 23 juin 2021 relative au recouvrement, à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage,

Vu l'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977 portant extension et adaptation au département de Saint-Pierre-et-Miquelon de diverses dispositions relatives aux affaires sociales et notamment son article 20,

Vu le décret n°2025-558 du 21 juin 2025 relatif à la répartition des contributions affectées au financement de la formation professionnelle et à l'alternance, ainsi qu'au plafonnement des fonds propres des opérateurs de compétences,

Vu le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits,

Vu le décret n° 2022-528 du 12 avril 2022 relatif à la contribution annuelle de France compétences au centre national de la fonction publique territoriale pour les frais de formation des apprentis,

Vu le décret n° 2021-1916 du 30 décembre 2021 relatif au recouvrement, à l'affectation et au contrôle des contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage,

Vu le décret n° 2020-1680 du 23 décembre 2020 relatif à la formation professionnelle outre-mer et notamment son article 3,

Vu l'arrêté du 14 juin 2022 relatif à la gestion des contributions du particulier employeur,

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif à la répartition de la contribution à la formation professionnelle des travailleurs indépendants ne relevant pas du régime agricole, des particuliers employeurs et des artistes-auteurs,

Vu l'arrêté du 30 décembre 2020 autorisant l'opérateur de compétences AKTO à gérer les fonds de la formation professionnelle et de l'alternance à Mayotte, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Saint-Pierre-et-Miquelon,

Vu la délibération n°2023-11-345 fixant le montant de la dotation annuelle pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi et affectation du produit des contributions légales des employeurs pour la formation professionnelle et l'alternance reversée à France compétences au titre de l'année 2024,

Vu la délibération n°2024-11-252 portant Fixation du montant de la dotation annuelle pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi et affectation du produit des contributions légales des employeurs pour la formation professionnelle et l'alternance reversée à France compétences au titre de l'année 2025,

Vu la délibération n°2024-11-253 portant approbation du budget prévisionnel initial de France compétences pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré le 27 novembre 2025,

Article 1

Par suite des modifications introduites par le décret n° n°2025-558 du 21 juin 2025, *relatif à la répartition des contributions affectées au financement de la formation professionnelle et de l'alternance, ainsi qu'au plafonnement des fonds propres des opérateurs de compétences*, et prévoyant notamment que les différentes dotations au titre du financement des dispositifs soient désormais fixées en montants et non plus en taux, la délibération n° 2024-11-252 du 28 novembre 2024, portant *fixation du montant de la dotation annuelle pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi et affectation du produit des contributions légales des employeurs reversées à France compétences au titre de l'année 2025*, est abrogée.

Les montants des dotations, y compris celles mentionnées au 1°, aux a à c et e à g du 3° et au 5° de l'article L. 6123-5, ainsi qu'au deuxième alinéa de l'article L. 6123-12, sont fixés dans le budget rectificatif de France compétences pour l'année 2025 mentionné à l'article 2 ci-après.

Article 2

Le budget rectificatif de France compétences pour l'année 2025 annexé à la présente délibération, modifiant le budget initial approuvé par la délibération n°2024-11-253 du 28 novembre 2024, est approuvé.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de France compétences.

Fait à Paris

Le 27 novembre 2025

Pierre DEHEUNYNCK
Président du Conseil d'administration



Annexes :

1. Budget rectificatif de France compétences pour l'année 2025
2. Compte de résultat prévisionnel rectificatif de France compétences pour 2025
3. Situation patrimoniale prévisionnelle pour 2025
4. Tableau de dépenses prévisionnelles par destination, établi conformément aux principes de comptabilité analytique fixés en application de l'article R. 6123-17

Annexe 1 - Budget prévisionnel rectificatif de France compétences pour l'année 2025

RESSOURCES	12 593 836 460 €
Contributions recouvrées URSSAF MSA CPS SPM	10 999 716 460 €
Contributions intermittents spectacle	66 000 000 €
Contributions particuliers employeurs	17 000 000 €
Contributions CCCA BTP	80 000 000 €
Contributions FAF TI des travailleurs indépendants	344 000 000 €
Part CEP & CPF FAF des travailleurs indépendants	44 000 000 €
Excédents de trésorerie	- €
Dotation exceptionnelle Etat	850 000 000 €
Dotation complémentaire Report de crédits du PIC	148 420 000 €
Fonds FIPU et C2P	44 700 000 €
EMPLOIS	13 478 382 578 €
TOTAL EMPLOIS BUDGET D'INTERVENTION	13 428 855 110 €
<i>Section dédiée au financement de la formation des demandeurs d'emploi</i>	800 000 000 €
<i>Section dédiée au financement des projets de transition professionnelle</i>	435 000 000 €
<i>Section dédiée au financement des projets de reconversion professionnelle par utilisation du C2P et des projets de transition professionnelle financés par le FIPU</i>	44 700 000 €
Projets de reconversion professionnelle C2P	4 700 000 €
Projets de transition professionnelle FIPU	40 000 000 €
<i>Section dédiée au financement du conseil en évolution professionnelle</i>	110 000 000 €
<i>Section dédiée au financement de l'alternance</i>	9 032 810 110 €
Fonds régions fonctionnement CFA	88 000 200 €
Fonds régions investissements CFA	180 097 500 €
Aide au permis de conduire apprentis	37 000 000 €
Financements complémentaires CNFPT	5 000 000 €
Péréquation inter-branches	5 122 712 410 €
Financement des dépenses des actions de l'alternance	3 600 000 000 €
<i>Section dédiée au financement du CPF</i>	1 969 000 000 €
<i>Section dédiée au financement de l'aide au développement des compétences au bénéfice des entreprises de moins de cinquante salariés</i>	550 000 000 €
<i>Section dédiée à l'affectation des financements aux fonds d'assurance-formation de non-salariés</i>	344 000 000 €
<i>Section dédiée à l'affectation des financements au comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics</i>	80 000 000 €
<i>Section dédiée à l'affectation des financements des intermittents du spectacle</i>	63 000 000 €
<i>Section dédiée à l'affectation des financements pour le développement de la formation professionnelle et de l'alternance à Saint Pierre et Miquelon (AKTO)</i>	345 000 €
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENTS	24 527 468 €
<i>Sous-section dédiée aux dépenses de fonctionnement</i>	20 902 549 €
Dépenses de personnel	9 706 487 €
Autres dépenses de fonctionnement	11 196 062 €
<i>Sous-section dédiée aux dépenses d'investissements</i>	3 624 919 €
TOTAL EMPLOIS FINANCIERS	25 000 000 €
Intérêts sur concours bancaires	25 000 000 €
DEFICIT PREVISIONNEL	- 884 546 118 €

Annexe 2 - Compte de résultat prévisionnel rectificatif de France compétences pour 2025

Emplois	Montant (en M€)	Ressources	Montant (en M€)
Formation demandeurs d'emploi	800	Contributions recouvrées URSSAF MSA CPSSMP	11 000
Projets de transition professionnelle	435	Contributions intermittents spectacle	66
Dotations spécifiques C2P et FIPU	45	Contributions particuliers employeurs	17
Conseil en évolution professionnelle	110	Contributions CCCA BTP	80
Aide au développement des compétences au bénéfice entreprises de - de 50 salariés	550	Contributions FAF des travailleurs indépendants	344
Compte personnel de formation	1 969	Part CEP & CPF FAF des travailleurs indépendants	44
Alternance fonds régions fonctionnement	88	Excédents de trésorerie	-
Alternance fonds régions investissement	180	Dotation exceptionnelle Etat	850
Alternance permis de conduire apprentis	37	Dotation complémentaire Report de crédits du PIC	148
Alternance financements CNFPT	5	Fonds spécifiques C2P et FIPU	45
Alternance péréquation inter-branches	5 123		
Alternance financement des dépenses des actions de l'alternance	3 600		
Reversemens contributions FAF des travailleurs indépendants	344		
Reversemens intermittents spectacle	63		
Reversemement contributions CCCA BTP part CCCA BTP et part CONSTRUCTYS	80		
Reversemement AKTO contributions SP&M	0,35		
Fonctionnement & investissements	25		
Intérêts sur concours bancaires	25		
Total des emplois prévisionnels	13 478	Total des ressources prévisionnelles	12 593
		Résultat prévisionnel 2025	- 885

Annexe 3 - Situation patrimoniale prévisionnelle pour 2025

Actif	Montant (en M€)	PASSIF	Passif
Investissements nets	5	Report à nouveau	- 10 091
Actif immobilisé	5	Résultat de l'exercice	- 885
Adhérents et comptes rattachés	814	Total fonds propres	- 10 976
Subventions à recevoir	-	Provisions AAP & opérations FPSPP	-
Créances fiscales et sociales	-	Provisions pour risques et charges	1
Valeurs mobilières de placement	-	Total provisions	1
Disponibilités	-	Dettes financières CT	1 202
Charges constatées d'avances	2	CDC CPF	1 010
		PIC	1 420
		OPCO alternance et péréquation	7 833
		Adhérents et comptes rattachés autres	319
		Dettes fournisseurs & comptes rattachés	9
		Dettes fiscales et sociales	2
Actif circulant	816	Total dettes	11 796
Total actif	821	Total passif	821

Annexe 4 - Tableaux de dépenses prévisionnelles par destination, établi conformément aux principes de comptabilité analytique fixés en application de l'article R. 6123-17

Budget d'intervention (hors reversements à l'€ l'€)	Total (en M€)
Plan d'investissement dans les compétences (PIC)	800
Projets de transition professionnelle dotation	435
Conseil en évolution professionnelle (CEP)	110
Alternance fonds régions fonct. & invest. CFA	268
Alternance permis de conduire apprentis	37
Alternance CNFPT	5
Alternance péréquation inter-branches	5 123
Alternance dotation principale	3 600
Compte Personnel de Formation	1 969
PDC-50	550
Total	12 897

Budget fonctionnement	Personnel	Fonct.	Invests.	Total
Mission observation et évaluation	1 458 214	2 371 167	1 465 861	5 295 242
Mission financement et répartition	1 582 047	1 500 827	79 140	3 162 014
Mission régulation et contrôle	1 293 158	1 497 680	581 520	3 372 357
Mission certification professionnelle	3 092 941	2 534 548	752 863	6 380 352
Mission CEP	1 176 525	2 094 889	666 395	3 937 809
Mission transitions professionnelles	1 103 602	1 196 952	79 140	2 379 694
Total	9 706 487	11 196 062	3 624 919	24 527 468